



KPMG S.A.
Le Mirabeau
4, quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
F-13002 Marseille



C2C MEDITERRANEE S.A.R.L.
5 cours Jean Ballard
13001 Marseille

La Provence S.A.S.

Certificat du dépositaire (article L. 225-146, al. 2 du Code de commerce)

La Provence S.A.S.
19 rue Henri Barbusse - 13001 Marseille

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

C2C Méditerranée SARL
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 5 cours Jean Ballard
13001 Marseille
Capital social : 80 000 €
518 271 739 RCS Marseille



KPMG S.A.
Le Mirabeau
4, quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
F-13002 Marseille



C2C MEDITERRANEE S.A.R.L.
5 cours Jean Ballard
13001 Marseille

La Provence S.A.S.

19 rue Henri Barbusse - 13001 Marseille

Certificat du dépositaire (article L. 225-146, al. 2 du Code de commerce)

A l'attention du Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L.225-146 alinéa 2 du Code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel la société CMA Press News S.A.S. a souscrit à l'augmentation de capital, par élévation de la valeur nominale de chaque action composant le capital social de la société La Provence S.A.S., pour un montant total de 45.158.784,00 euros à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par décision de l'Associé Unique du 29 décembre 2025 ;
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de la société CMA Press News S.A.S. de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'elle possède sur la société La Provence S.A.S. ;
- l'arrêté de compte établi le 29 décembre 2025, par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 29 décembre 2025, duquel il ressort que la société CMA Press News S.A.S. possède sur la société La Provence S.A.S. une créance d'un montant de de 45.158.784 euros ;
- le caractère liquide et exigible de cette créance ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.



Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Marseille, le 29 décembre 2025

KPMG S.A.

C2C MEDITERRANEE S.A.R.L.



Loïc Herrmann
Associé

Aurélie Kadoch
Associée